



Cowansville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-52-2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-52-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN DE RELOCALISER L'USAGE DE CLASSE C53 – SPECTACLES ÉROTIQUES, EN LE RETIRANT DE LA ZONE COMMERCIALE Cab-1, SITUÉE À PROXIMITÉ D'UN CAMPING, ET EN L'AUTORISANT DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-5, SECTEUR DE LA RUE MAPLE DALE.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 3 février 2026, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 090-02-2026, le projet de règlement numéro 1841-52-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de relocaliser l'usage de classe C53 – Spectacles érotiques, en le retirant de la zone commerciale Cab-1, située à proximité d'un camping, et en l'autorisant dans la zone industrielle I-5, secteur de la rue Maple Dale.

Ce projet a pour principaux objets :

1. De retirer la classe C53 – Spectacles érotiques de la zone Cab-1 près du camping et de l'autoriser dans la zone industrielle I-5, secteur de la rue Maple Dale.

Le secteur concerné, par la disposition 1. ci-haut, situé approximativement au sud de la rue Maple Dale, à l'ouest du boulevard Jean-Jacques-Bertrand et au nord d'une partie du chemin Brosseau, est identifié ci-dessous :



Secteur des zones Cab-1 et I-5, secteur de la rue Maple Dale, boulevard Jean-Jacques-Bertrand et du chemin Brosseau

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mercredi, 25 février 2026 à 16 h 00** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 5 février 2026.

L'assistant-greffier,
Jean-Pascal Rousseau